

Année 2017
Séance du 19 janvier 2017

N° 17
Objet : Indemnités de fonction
des Elus

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-sept et le dix-neuf du mois de janvier à quatorze heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le onze du mois de janvier 2017 s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Etaient présents : soixante-cinq conseillers

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AILLAUD Sylvie, AUZET Eric, AUZET Guy, AYMES Bernard, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUX MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DE VALCKENAERE Gilles, DEORSOLA Jean Paul, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FLORES Sylvain, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibaut, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MAGAUD Marie José, MALDONADO Jean Paul, MARTINELLI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NEBES Sandrine, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe, PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, ROCHAT Jacques, SERRA Victor, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TONELLI Corinne, TRABUC Nicolas, URQUIZAR Danielle, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick

Etaient suppléés : deux conseillers

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy

Etaient représentés : dix conseillers

AURRIC Bernadette a donné pouvoir à VIVOS Patrick
CASA Chantal a donné pouvoir à MARTIN Emmanuelle
DOMENGE Eliane a donné pouvoir à AYMES Bernard
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à CHATARD Gilles
GUICHARD Laurence a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Denis
SEVENIER Jean a donné pouvoir à BRUN Patricia
SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à DE VALCKENAERE Gilles
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia

Etaient excusés : trois conseillers

BALIQUE François
BOURJAC Jean Marie
PAYAN Claude

Est nommé secrétaire de séance : LEDEY Olivier

LEDEY Olivier
10 Janv 2017

Monsieur REINAUDIO Gilbert, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-294-002 portant création de la communauté d'agglomération PROVENCE ALPES AGGLOMERATION en date du 1^{er} janvier 2017.

Vu l'article L 5211.12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'attribution d'indemnités de fonction aux Elus communautaires et la procédure de calcul de l'enveloppe financière globale

Considérant qu'il convient de prévoir une indemnisation des Elus au titre de leurs fonctions

Considérant qu'il convient de fixer comme suit le montant de l'enveloppe globale, sur la base du taux maximal de l'indice 1015 (indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique) ainsi que les clés de répartition fixées pour les Communautés d'Agglomération dont la population totale est comprise entre 20.000 et 49.999 habitants

Président : 90 % maximum de l'indice brut 1015 : 41.302,20 €

Vice-Président : 33 % maximum de l'indice brut 1015 : 18.930,15 X 15 : 227.161,80 €

Soit une enveloppe globale annuelle de **268.464,00 €**

Il est proposé

De fixer les clés de répartition et/ou les montants mensuels bruts concernant les indemnités de fonction dont le détail sera annexé à la délibération conformément à l'article L 5211.12 du CGCT

<i>Fonction</i>	<i>% de l'Indice brut 1015</i>	<i>Montant mensuel brut individuel</i>	<i>Montant ANNUEL brut</i>
Président	93 % des 90 % de l'IB 1015	3.200,92	38.411,04
1 ^{er} Vice-Président	131 % des 33 % de l'IB 1015	1.653,23	19.838,76
14 Vice-Présidents	86 % des 33 % de l'IB 1015	1.085,33	182.335,44
3 conseillers communautaires délégués	--	770,00	27.720,00
total			268.305,24

L'enveloppe globale est respectée

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A la majorité pour 4 votes contre et 11 abstentions

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
La présidente

ACTE notifié à Monsieur le Préfet le : 24 JAN. 2017
reçu à la Communauté d'agglomération
Provence Alpes Agglomeration et publié le 24 JAN. 2017
certifié exécutoire
la Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

